



Réf. Farde e-Assemblées : 2431084

N° OJ : 70

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/11/2021

Objet : Asbl "Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken (PICOL)".- Subside : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu l'adoption par le Conseil communal, en sa séance du 15/03/2021 (décision n° 148) du règlement «Appel à initiatives citoyennes et innovantes : Faire Bruxelles Samen» dans sa nouvelle version pour l'année 2021;

Vu les sommes prévues à l'article 10491/33202 du budget ordinaire de 2021;

Considérant que l'asbl "Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken (PICOL)" a répondu positivement à l'appel à initiatives visant à promouvoir les initiatives citoyennes innovantes et participatives;

Considérant que le jury a analysé la demande en fonction des critères de nouveauté, d'ouverture, d'inclusion et de participation fixés par le règlement;

Considérant que l'initiative sera mise en oeuvre sur le territoire de la Ville de Bruxelles, dans le quartier de Laeken;

Considérant que l'initiative «Fête des Lumières» qui promeut la convivialité dans l'espace public à travers une fête de quartier à Laeken, répond de manière satisfaisante à l'esprit de l'appel à initiatives;

Sur proposition du Collège du Bourgmestre et des Echevins,

ARRETE :

Article unique. - Un subside de 3.000,00 EUR à l'article 10491/33202 du budget ordinaire de 2021 est octroyé au profit de l'asbl "Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken (PICOL)".

Annexes :